



L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Nice, le 8 janvier 2020

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Objet : Recrutement poste à profil : Coordonnateur pédagogique – Unité
d'enseignement en ITEP (Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques).

Division du Personnel
1^{er} degré

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des
écoles titulaires, l'appel à candidature cité en objet.

Affaire suivie par :
Sakina Sadouk
gestionnaire
Téléphone
04 93 72 63 57

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Mél.
sakina.sadouk@ac-nice.fr

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr) **avant
le mardi 21 janvier 2020 à midi.**

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H



RECRUTEMENT POSTE A PROFIL

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN POUR 21/01/2020 MIDI
ia06-dipe2@ac-nice.fr

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire en délégation

Quotité travaillée :

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS(renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste

Coordonnateur pédagogique – Unité d'enseignement en ITEP

A le
(signature)

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

Ale
(signature)

Coordonnateur pédagogique – Unité d'enseignement en ITEP

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré titulaire d'un CAPPEI ou s'engageant à le passer

Lieu d'exercice : ITEP La Luerna, 143 avenue de la Lanterne 06200 NICE

Date de prise de fonction : février 2020

Conditions de nomination : à titre définitif (sous réserve d'être détenteur du titre)

Conditions de rémunération :

- Indemnité fonction particulière 70.35 euros
- Indemnité pour les personnels enseignants exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté 147.08 euros.

Organisation du temps de travail : Poste à 50% coordination pédagogique et 50% enseignement en ITEP

Cadre réglementaire : Arrêté du 2 avril 2019 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D.351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation

Description des missions :

- Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur, pour validation ;
- Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ;
- Le coordinateur pédagogique est l'interlocuteur privilégié des familles pour les questions relatives au parcours scolaire de l'enfant. Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant. Le coordinateur pédagogique est tenu de répondre aux demandes des familles concernant la scolarisation de leur enfant.
- Le coordinateur est responsable de la bonne tenue du dossier scolaire de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur.
- Il travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.

Le coordinateur pédagogique veille à :

- la nature et les niveaux des enseignements dispensés en conformité avec les exigences réglementaires.
- la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves : les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention.

Compétences et qualités requises :

- Connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves
- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles
- Connaissance du système éducatif
- Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe.
- Savoir rendre compte.
- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines ;
- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.
- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes.
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : M. Maréchal, Inspecteur ASH
ien-06.ash@ac-nice.fr ou 04 93 72 63 41

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.